

21 AVRIL 2023

La proposition de loi doit prendre en considération l'aide à domicile

Le Ministre J.C. Combe a reçu l'ensemble des organisations pour faire le point sur l'avancée de la proposition de loi « pour bâtir la société du bien vieillir ».

L'AD-PA a salué l'enrichissement du texte et les perspectives en matière de respect des droits et d'accompagnement social. L'AD-PA a néanmoins rappelé rester extrêmement attentive à l'avancée des travaux pour s'assurer que ces premières orientations se traduisent par des mesures concrètes en bout de course.

Pour ne pas générer de déceptions, cette loi doit également s'accompagner d'engagements financiers à la hauteur des attentes pour atteindre à court terme le ratio de 8 pour 10 en établissement et le financement de 30 €/h à domicile.

Par ailleurs, la situation financière préoccupante de nombreuses structures liée aux insuffisantes revalorisations des tarifs par les Départements (services à domicile et établissements) nécessite des garanties des pouvoirs publics. Dans le cas contraire, le secteur pourrait connaître une aggravation de la crise qu'il traverse.

La proposition de loi, le PLFSS et la loi de programmation devront ainsi consacrer les moyens suffisants pour réaliser un accompagnement de qualité et rendre de nouveau attractif notre secteur. Pour ce faire, le législateur doit davantage considérer le travail des professionnels à domicile en accordant en premier lieu les financements nécessaires à la mise en place de la journée continue pour l'ensemble des professionnels.

Il est temps de cesser de maltraiter les vieux et ceux qui les accompagnent.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)